

*[Text]*

Surely that is where it belongs, on the agenda of the economic conferences.

Ces simples modifications peuvent éliminer un grand nombre de préoccupations exprimées au sujet de l'Accord du lac Meech.

A lot of the concerns across the country that people have had with the Meech Lake Accord and the process, we believe, could be addressed with this companion resolution. At the same time I think all of you would agree there is no threat to the integrity of the current accord in any of the items contained in this resolution. There is a wide degree of consensus and support for the concerns that we have expressed in an effort to try to make that accord more generous and more accommodating.

I can tell you that I believe the example in New Brunswick, where the leaders of the major political parties have supported our initiative, as well as a number of interest groups, unselfishly and in a non-partisan way, lends a good example to Canada of the kind of leadership that is needed at this point in our history. It makes me proud to be the Premier of the Province of New Brunswick.

I want to make it clear to you that this document we presented is not a seamless web. As I have said before, we believe there has to be some flexibility to try to accommodate honest concerns around which there is a wide degree of consensus.

I want to deviate for a moment and tell you why, with all of the modifications we have made, there were several areas we did not address.

One was the distinct society clause. There are some Canadians who question the distinct society clause. I accept the distinct society clause. It is an historical reality; it represents a reality that has been present in this country for over 100 years. The Supreme Court of Canada has accepted that Quebec is a distinct society. The concerns that are expressed, even by its critics, are not that they do not accept the distinct society, it is that they fear that there is a natural conferment of legislative powers to the Province of Quebec to preserve and promote that distinct society.

I do not agree with that interpretation and I believe the wide body or the vast majority of legal and constitutional opinion in Canada does not accept that there is a conferral of legislative authority so as to create a special status in the province of Quebec. The distinct society is merely an interpretive provision which gives a guide to our judiciary to interpret the Constitution. In that sense, it is really not dissimilar, and in fact is very parallel to the provisions of section 27 of the Constitution, which says:

27. Toute interprétation de la présente charte doit concorder avec l'objectif de promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine multiculturel des Canadiens.

*[Translation]*

C'est certainement à l'ordre du jour des conférences sur l'économie que cette question doit figurer.

These simple changes can accommodate a vast number of the concerns voiced about the Meech Lake Accord.

Nous croyons que notre résolution complémentaire permettrait de répondre à un grand nombre de préoccupations exprimées par des Canadiens de toutes les régions au sujet de l'Accord du lac Meech et du processus. Vous conviendrez tous également, je pense, qu'aucun des éléments contenus dans la résolution ne menace l'intégrité de l'accord actuel. Il existe un consensus général à propos des préoccupations que nous avons exprimées en vue d'essayer de rendre l'accord plus généreux et plus accommodant.

Je peux vous dire qu'à mon avis, le Nouveau-Brunswick, où les chefs des principaux partis politiques ont appuyé notre initiative, tout comme un certain nombre d'associations, agissant dans un esprit de générosité et d'impartialité, donne un bon exemple au Canada du genre d'initiative dont notre pays a besoin à ce moment de son histoire. Je ne peux qu'être fier d'être le premier ministre de la province du Nouveau-Brunswick.

Je tiens à préciser que ce document que nous avons présenté n'est pas une toile sans couture. Nous estimons, je le répète, qu'il faut faire preuve de souplesse et essayer de tenir compte des préoccupations honnêtes qui font l'objet d'un consensus général.

Je tiens à vous expliquer pendant quelques instants pourquoi, dans toutes les modifications que nous avons proposées, nous n'avons pas abordé plusieurs autres domaines.

Il y a notamment la clause de la société distincte. Certains Canadiens contestent la clause de la société distincte. Personnellement, je l'accepte. C'est une réalité historique, et cette réalité existe dans notre pays depuis plus de 100 ans. La Cour suprême du Canada a admis que le Québec était une société distincte. Même ceux qui critiquent cette clause ne disent pas qu'ils n'acceptent pas le principe de la société distincte; ils disent plutôt craindre que l'on confère naturellement des pouvoirs législatifs au Québec pour lui permettre de préserver et de promouvoir cette société distincte.

Je n'accepte pas cette interprétation et je crois que la grande majorité des juristes et des constitutionnalistes canadiens ne sont pas d'avis qu'on accorde par là un pouvoir législatif qui confère un statut particulier au Québec. La clause de la société distincte n'est qu'une disposition d'interprétation en vue de guider la magistrature dans son interprétation de la constitution. Dans ce sens, cette disposition n'est pas vraiment différente de celle de l'article 27 de la constitution; en fait, elle est même tout à fait semblable, car cet article stipule:

27. This Charter shall be interpreted in a manner consistent with the preservation and enhancement of the multicultural heritage of Canadians.